

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : Jean-Paul JUSSELME (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul, (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert (Neulise), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régnny), BRUN Charles (Pradines), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges), ROCHE André (St Priest la Roche).

Etaient excusés : GERVAIS Christian (Croizet/Gand)

1. Approbation du relevé de décisions du 15 novembre 2021

Le relevé de décisions du Bureau du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Choix de l'entreprise pour les travaux de finition de la ZA Lafayette

Monsieur le Président explique au Bureau qu'une consultation a été lancée le 1^{er} décembre 2021 pour les travaux de finition de la ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay.

Un lot était prévu. 6 offres de base et 2 variantes ont été présentées par 6 entreprises, s'échelonnant de 67 870,40 € à 97 525,50 € HT.

Les critères de sélection étaient la valeur technique pour 60% et le prix pour 40 %.

Après présentation de l'analyse des offres et avis de la Commission d'appel d'offres, Monsieur le Président propose au Bureau de retenir l'offre variante d'Eurovia Dala pour un montant de 67 870,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'offre variante d'Eurovia Dala pour un montant de 67 870,40 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette mission.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Cofinancement du Chef de Projet « Territoire d'Industrie »

Monsieur le Président rappelle au Bureau que, depuis 2020, la CoPLER bénéficie du classement « Territoire d'industrie » aux côtés de 5 autres EPCI de la Loire et du Rhône : Charlieu Belmont Communauté, Roannais Agglomération, Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, Communauté de communes du Pays de l'Arbresle et Villefranche Beaujolais Saône agglomération.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a proposé de subventionner un poste de chef de projet du « Territoire d'industrie Roanne Tarare » à hauteur de 80 000 € sur 2 ans. Ce financement correspond à 80% du coût du poste.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne s'est positionnée, en concertation avec les EPCI, pour porter le poste et a obtenu l'arrêté de subvention.

Le coût global prévisionnel du poste sur 2 ans s'élève à 100 000 €. Il est proposé que le reste à charge de 20 000 € soit pris en charge à parts égales par les 6 intercommunalités et les 2 CCI partenaires, soit un coût prévisionnel de 1 250 € par an par structure pendant 2 ans.

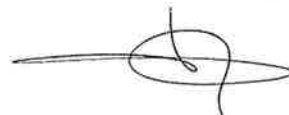
Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le cofinancement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie pendant 2 ans, à hauteur de 1 250 € environ par an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment la convention correspondante ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce cofinancement seront prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 24 janvier 2022

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN